

En 2020, des aides financières jusqu'à 14 750 € !

Plusieurs dispositifs pour votre chaudière à granulés

MaPrimeRénov', la Prime Coup de Pouce/CEE, le Crédit d'impôt (CITE), la TVA à 5,5 % et l'Eco prêt à Taux 0 sont proposés. **Plusieurs de ces aides sont cumulables et sont conditionnées à vos revenus : plus ils sont bas, plus l'aide est élevée !**

Revenus « très modestes »	MaPrimeRénov'	+	Prime Coup de Pouce	=	jusqu'à 14 750 €*
Revenus « modestes »	MaPrimeRénov'	+	Prime Coup de Pouce	=	jusqu'à 12 750 €*
Revenus « intermédiaires »	Crédit d'impôt	+	Prime Coup de Pouce	=	jusqu'à 7 000 €*
Revenus « aisés »			Prime Coup de Pouce	=	jusqu'à 3 000 €*

Toutes les aides

MaPrimeRénov'*

**JUSQU'À
10 000 €**

Une prime en fonction de vos revenus

MaPrimeRénov' s'adresse aux propriétaires qui occupent leur logement en résidence principale, achevé depuis plus de 2 ans. Cette prime s'adapte en fonction des revenus de chacun (voir tableau au verso).

- Elle est de **10 000 €** pour les revenus « **très modestes** »
- Elle est de **8 000 €** pour les revenus « **modestes** »

A savoir : MaPrimeRénov' est cumulable avec la Prime Coup de Pouce/CEE, la TVA à 5,5 % et l'EcoPTZ !

Coup de Pouce/CEE*

**JUSQU'À
4 750 €**

Pour le remplacement d'une chaudière fioul ou gaz :

cette aide est versée dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Elle se substitue au CEE quand elle est utilisée. Elle est valable pour une chaudière à granulés ÖkoFEN, en cas de remplacement d'une chaudière fioul ou gaz ou charbon (hors chaudière à condensation).

- **3 000 €** pour tous et sans conditions de ressources !
- **4 750 €** pour les revenus modestes et très modestes ! (voir tableau au verso).

S'il ne s'agit pas d'un remplacement d'une chaudière gaz/fioul/charbon : la prime correspond aux CEE standards, soit jusqu'à 750 € sans conditions de ressources et selon votre zone d'habitation. Les CEE sont doublés si vous êtes dans la catégorie de revenus « très modestes ».

A savoir : cette prime est un dispositif mis en place par l'Etat, et valorisable auprès de nombreuses entreprises (supermarché, distributeur de fioul, etc). ÖkoFEN vous propose de le valoriser auprès de son partenaire SONERGIA (voir sur www.okofen.fr), mais vous pouvez choisir un autre prestataire, comme le dispositif « lenergiesoutcompris » de Total qui référence ÖkoFEN. C'est vous qui choisissez !

A savoir : le Coup de Pouce/CEE est cumulable avec MaPrimeRénov' ou le CITE, la TVA à 5,5 % et l'EcoPTZ !

Crédit d'impôt - CITE*

**JUSQU'À
4 000 €**

Une prime forfaitaire jusqu'à 4000 €

Le Crédit d'impôt 2020 s'adresse aux revenus dits « intermédiaires » (voir tableau au verso). Il est versé sous la forme d'une prime de 4 000 € par ménage, ou 2 000 € pour une personne célibataire.

A savoir : le CITE est cumulable avec la Prime Coup de Pouce/CEE, la TVA à 5,5 % et l'EcoPTZ !

Une TVA allégée*

**TVA
5,5 %**

L'installation et l'achat d'une chaudière à granulés de bois et/ou d'un système solaire thermique bénéficient d'une TVA réduite à 5,5 % pour un logement achevé depuis plus de 2 ans.

Eco-prêt à Taux zéro*

**ECO-PRÊT
TAUX 0**

Une procédure simplifiée

Un prêt à taux zéro pour faciliter le financement de votre installation, pour un logement de plus de 2 ans.

Les aides, en 1 clin d'oeil !

Hors Île de France - Seuils des revenus MaPrimeRénov', Coup de Pouce et CITE*

Nombre de personnes dans le ménage	Très modestes		Modestes		Intermédiaires		Aisés
	MaPrimeRénov'	Coup de Pouce	MaPrimeRénov'	Coup de Pouce	CITE	Coup de Pouce	Coup de Pouce
1	< 14 879 €	< 18 960 €	< 19 074 €	< 18 960 €	< 27 706 €	Sans conditions de ressources	Sans conditions de ressources
2	< 21 760 €	< 27 729 €	< 27 896 €	< 27 729 €	< 44 124 €		
3	< 26 170 €	< 33 346 €	< 33 547 €	< 33 346 €	< 50 281 €		
4	< 30 572 €	< 38 958 €	< 39 192 €	< 38 958 €	< 56 438 €		
5	< 34 993 €	< 44 592 €	< 44 860 €	< 44 592 €	< 68 752 €		
+ 1	+ 4 412 €	+ 5 617 €	+ 5 651 €	+ 5 617 €	+ 12 314 €		
Montant Aides*	10 000 €	4 750 €	8 000 €	4 750 €	Jusqu'à 4 000 €	3 000 €	3 000 €

Île de France - Seuils des revenus MaPrimeRénov', Coup de Pouce et CITE*

Nombre de personnes dans le ménage	Très modestes		Modestes		Intermédiaires		Aisés
	MaPrimeRénov'	Coup de Pouce	MaPrimeRénov'	Coup de Pouce	CITE	Coup de Pouce	Coup de Pouce
1	< 20 593 €	< 24 918 €	< 25 068 €	< 24 918 €	< 27 706 €	Sans conditions de ressources	Sans conditions de ressources
2	< 30 225 €	< 36 572 €	< 36 792 €	< 36 572 €	< 44 124 €		
3	< 36 297 €	< 43 924 €	< 44 188 €	< 43 924 €	< 50 281 €		
4	< 42 381 €	< 51 289 €	< 51 597 €	< 51 289 €	< 56 438 €		
5	< 48 488 €	< 58 674 €	< 59 026 €	< 58 674 €	< 68 752 €		
+ 1	+ 6 096 €	+ 7 377 €	+ 7 422 €	+ 7 377 €	+ 12 314 €		
Montant Aides*	10 000 €	4 750 €	8 000 €	4 750 €	Jusqu'à 4 000 €	3 000 €	3 000 €

Règle d'écrêtement : le gouvernement a fixé des règles plafonnant le montant total des aides à percevoir.

Pour MaPrimeRénov', le montant total cumulé des aides ne peut dépasser :

- 90 % du coût total des travaux TTC éligibles pour les ménages « très modestes »
- 75 % du coût des travaux TTC éligibles pour les ménages « modestes »

Pour le CITE, le montant total cumulé des aides ne peut dépasser 75 % du coût total des travaux TTC éligibles.

Par exemple : pour des travaux de 15 000 € éligibles, un ménage « très modestes » pourra percevoir un montant d'aides maximum de 90 % de ce montant, soit 13 500 € (4 750 € Prime Coup de Pouce + 8 750 € MaPrimeRénov').

Un plafond maximum du coût des travaux éligibles aux aides, en cas de cumul est fixé à 18 000 € pour une chaudière à granulés. De plus, le montant cumulé de toutes les aides publiques et privées perçues ne doit pas dépasser 100 % de la dépense éligible.

Avec l'appli ÖkoFEN Aides, calculez vos aides en quelques clics !



Toutes ces aides sont cumulables, selon un mode de calcul précis. L'appli ÖkoFEN Aides, simple et gratuite, vous permet d'estimer le montant total auquel vous avez droit.

➔ Installez l'application gratuite « open as app » – cherchez « OKOFEN » dans l'appli « Open as app » - installez.

OU

➔ Scannez le QRcode



***AVERTISSEMENT :** les montants et les modalités décrits sur ce document sont indicatifs et peuvent changer selon les conditions en vigueur. Détails et conditions de ces aides financières sur www.okofen.fr ou www.faire.fr, et bien sûr auprès de votre **Espace Info Energie « Faire »**.